

L'ECHO

de Hon-Hergies

Bulletin municipal numéro 06 – juillet 2016

Photos de gauche à droite et de haut en bas : Plantation d'arbres au terrain de football – Le périscolaire – Le 8 mai – Le voyage à Amiens – Chansons – Réparation route – Bimberlot – Réfections de fosses – Fosse fait malis – Entretiens des espaces verts – Accès de la mairie – Pose de la fontaine.

Chères HON-HERGEOISES, Chers HON-HERGEOIS,

En ce début d'été, j'ai le plaisir de vous retrouver pour le sixième numéro de l'Echo de HON-HERGIES. Je sais que cette nouvelle parution était attendue avec une certaine impatience, cependant, notamment dans le domaine administratif, ce premier semestre a été chargé et essentiellement consacré à la préparation budgétaire et à la recherche, la confection et le dépôt de nombreux dossiers de subventions pour obtenir un cofinancement de nos projets d'investissements. Sur ce dernier volet, je m'y attarderai un peu plus longuement ci-après. Concernant le processus de préparation budgétaire 2016, à nouveau cette année, il a été difficile d'ignorer le contexte de crise économique et sociale qui perdure depuis plus de huit ans. Cette crise accroît plus encore les attentes et les besoins des habitants de notre village, auxquels nous nous efforçons de répondre quotidiennement en fonction de nos capacités.

Vous le savez, les collectivités territoriales et surtout les communes subissent une réduction sans précédent de leurs ressources financières risquant non seulement de mettre en cause notre capacité d'investissement (qui reste un peu juste) dans de nouveaux projets ou travaux de réfection mais également à terme de dégrader les services qui vous sont offerts. En effet, pour notre commune nous subissons cette année une nouvelle baisse de dotation à hauteur de 8,3%. Pour mémoire, de 2014 à 2015, nous avons subi une baisse de 13,94%. Soit au total un cumul sur trois ans de 25 903,15 euros. Ce qui est à la fois inadmissible et difficilement gérable pour notre fonctionnement au quotidien.

A cela vient s'ajouter l'impact de certains transferts de compétences à la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dont notamment le transfert de la compétence éclairage public. Pour ce transfert de compétence, la Communauté de Communes prélève sur notre budget un montant approximatif de 20 000 euros par an. (Le montant définitif devrait être fixé dès la rentrée de septembre).

C'est dans ce contexte financier contraint, qu'avec le Conseil Municipal nous avons élaboré notre budget communal en nous attachant à ne pas augmenter les taux d'imposition. Pour ce faire nous nous sommes focalisés, cette année encore, sur toutes les sources d'économies envisageables, sans a priori. Outre le fait de faire face à nos dépenses incompressibles, notre objectif prioritaire a été de ne pas impacter ni les services rendus et attendus par les habitants, ni les investissements nécessaires à la remise en état de notre patrimoine.

Aussi nous avons décidé notamment de lancer les opérations importantes suivantes :
Travaux de voirie : Nous avons priorisé la voirie qui était la plus endommagée, il s'agit de la rue des Potiers-Chemin des trois Maisons, soit environ 1 200 mètres de voirie, pour lesquels des appels d'offres sont lancés.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise qui nous remettra la meilleure offre de prix, conformément aux règles relatives à la commande publique. (Précisons que cette règle s'applique à tous les travaux ou achats, dès le premier euro à dépenser. En conséquence, notre Commune, signe toujours avec la société qui présente le prix le plus bas dans le respect du cahier des charges.)

Pour nos 28 km de voirie publique communale, et selon les prix couramment pratiqués, le coût de réfection de l'ensemble avoisinerait les 5 000 000 euros TTC. Ramené à notre capacité financière d'investissement annuel, il faudrait près de 50 ans pour refaire toutes nos routes à neuf, sans réaliser d'autres réparations bien entendu... Enfin, si nous prenons en compte également les 14 km de chemins ruraux, nous passons à plus de 70 ans. Alors, oui la tâche est ardue ! Et vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas tout faire au même moment !

Parallèlement nous avons décidé de mener la réfection du mur de soutènement de l'Eglise d'HERGIES. Pour ces travaux, l'estimation est à hauteur de 70 000 euros TTC.

Ensuite, nous poursuivons l'accessibilité et l'aménagement de la mairie et de la Bibliothèque municipale, conformément à notre agenda d'accessibilité, validé par le Préfet du Nord. Aussi, cet automne, les travaux extérieurs de ce site devraient être achevés. Concernant la sécurité, nous aménagerons la rue des Alliés et la rue des Fonds pour réduire la vitesse.

Vous vous en doutez, pour financer ces projets, nous avons déposé de nombreux dossiers de subventions, à tous les partenaires potentiels. Or, l'une des conditions pour obtenir ces subventions est de ne pas commencer les travaux pressentis avant la décision d'octroi ou de refus. Je suis le premier à déplorer cette règle, qui a notamment pour conséquence, pour notre commune de ne pouvoir lancer ces travaux, au mieux qu'en septembre 2016. Cette règle paralyse, il est vrai, notre action pendant un semestre, mais nous ne pouvons pas nous passer de ces aides financières.

Aussi au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux, ces fonds sont gérés par l'Etat) nous avons principalement déposé pour l'année 2016, des dossiers de demandes de subventions pour nos voiries. A ce jour, il s'agit du dernier fonds qui est susceptible de financer ces travaux à hauteur maximum de 30%.

Nous avons également déposé des dossiers auprès du Préfet de Région pour obtenir une dotation de soutien à l'investissement public pour nos dossiers d'accessibilité des bâtiments publics.

Concernant le mur de soutènement de l'Eglise d'HERGIES, un dossier a été déposé auprès de nos parlementaires et dernièrement auprès du Conseil Départemental qui vient de créer de nouveaux dispositifs (plus restrictifs) de soutien aux communes.

Pour la sécurisation de la rue des Fonds et de la rue des Alliés, un dossier de demande de subvention à hauteur de 10 000 euros a également été déposé au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

A ce jour aucune réponse, positive ou négative, ne nous est parvenue.

Pour finir sur les travaux, une nouvelle phase du renforcement du réseau électrique sera lancée (changements de câbles, changements de poteaux...) en partenariat avec le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes. Elle concerne les rues suivantes : Rue des Potiers-Chemin des Trois maisons pour un coût de 33 696,60 euros TTC et rue Laurent NIOGRET pour un coût de 29 778,90 euros TTC.

Dans un domaine similaire, plusieurs personnes du village m'ont alerté sur la problématique qu'ils rencontrent avec leurs accès internet : coupures répétées et faiblesse du débit.

Nous avons donc sollicité les services d'Orange. Ces derniers ont réalisé plusieurs tests pendant environ 15 jours et ont procédé aux correctifs nécessaires, ainsi normalement les problèmes de coupures répétées doivent aujourd'hui être réglés (sauf intempéries). Orange invite désormais les habitants du village non abonnés chez eux à se rapprocher de leurs opérateurs pour signaler tout dysfonctionnement.

Concernant le débit internet, je tiens tout d'abord à rappeler que la compétence en la matière a été également transférée, l'année dernière, à la Communauté de Communes qui l'a elle-même déléguée au « Syndicat La fibre Numérique 59-62 » en charge de cette thématique au niveau de la Région Hauts de France. Notre Commune se situe dans la « zone dite publique » sous la responsabilité dudit Syndicat qui doit lancer les différents marchés publics.

Cependant, dans l'attente, nous avons saisi à la fois la Communauté de Communes et la Direction Régionale d'Orange pour leur faire part de la problématique de faiblesse de débit dans certains secteurs du village. Cette dernière, après études, doit nous indiquer la meilleure solution technique qu'elle envisage de réaliser et sous quel délai, pour permettre, au minimum, une égalité de débit sur toute la commune. Ici aussi, pour tout problème de débit, je vous invite à saisir Orange pour lui demander d'intervenir. En effet, plus il y aura de demandes d'interventions, plus vite elle décidera de faire les travaux nécessaires. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Le jeudi 23 juin 2016, notre village a été également touché par les violents orages qui se sont abattus, occasionnant des dégâts chez des particuliers mais également sur le domaine public. Je profite de cet édito pour remercier le personnel municipal, les conseillers municipaux et leurs familles, Monsieur Philippe BEVAIRE, qui se sont mobilisés jusqu'à 23h30 pour sécuriser les différents sites et les rendre praticables. Merci également aux services de secours et à ERDF pour leur rapidité d'intervention et la prise en compte de nos préoccupations.

Pendant ce temps, heureusement, notre village continue de vivre, de bouger... Les manifestations s'enchaînent et se multiplient, ce qui me donne l'occasion, une nouvelle fois de remercier toutes celles et ceux qui œuvrent pour leur bon déroulement : le Comité des Fêtes bien entendu, mais également les Associations, sans oublier les bénévoles qui décident de donner de leur temps pour notre village.

D'ailleurs je vous donne rendez-vous le dimanche 28 Août pour, cette fois, une chasse au trésor dans le village : l'occasion pour petits et grands de découvrir ou redécouvrir les richesses de la commune.

Pour finir, je tiens à remercier Monsieur PLATTEEUW pour son don de cailloux qui nous sera très utile pour stabiliser les accotements, Monsieur TRACHET pour son don de sacs de ciment et Monsieur Corentin CARLIER qui est spontanément venu avec son matériel pour renforcer notre équipe technique lors des dernières coulées de boue. (Concernant ces coulées, avec quelques entreprises de travaux publics, nous menons une réflexion sur les différentes solutions pour y remédier).








Je vous laisse désormais découvrir ce dernier numéro de l'Echo de HON-HERGIES. L'équipe municipale et moi-même, nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été et pour ceux qui auront la chance d'en prendre, de belles et bonnes vacances.

Bien cordialement

Votre Maire... Luc BERTAUX

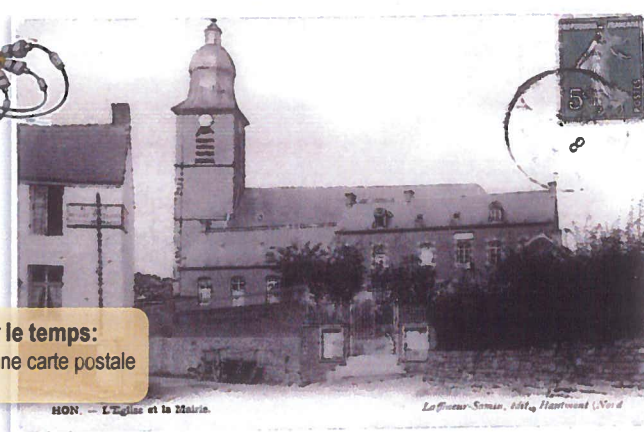
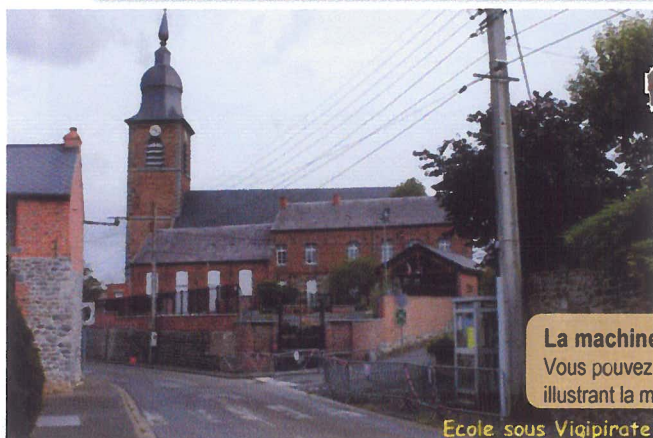


SOMMAIRE :

- Le mot du Maire		2-3-4-5
- Le sommaire		6
- L'écho des Registres & événements : Nouveaux nés, nouveaux habitants...		7
- Le budget 2016		8-9
- Les activités périscolaires		10-11
- Reportage à la cantine scolaire		12-13
- Spectacle : Bimberlot		14-15
- Informations sur le PLU		16
- Le PLU suite et le bois de chauffage		17
- Pages Nature : Les grenouilles		18-19
- Le concours des maisons fleuries		20
- Jardin des Savoirs Oubliés		21
- Tout un fromage		22-23
- Le comité des fêtes vous annonce		24-25
- La CCPM vous informe		26-27
- Les travaux		28-29-30-31-32-33
- Retour sur un événement : La sophrologie		34-35
- Les associations : "Le petit mot des Aînés"		36
- Les associations : "Plus pour les enfants", " La chasse"		37
- Les associations : "Les fers savoir"		38-39
- Vie économique : Stéphanie Pomar		40-41
- Santé : Cyclamed		42-43
- Histoire locale : Lilith		44
- Annonce de "La Jonquière"		45
- Concours des Ecoles Fleuries		46
- La recette		47
- Les jeux		48-49-50-51-52



Directeur de la publication : Luc Bertaux, Maire de Hon-Hergies.
 Comité de rédaction : Andrée Drancourt, Dominique Thomas, Marc Boutet, Jocelyne Tomme, Frédéric Bouton, Sylvie Coffier, Michel Lebrun.
 Impression : Mairie de Hon-Hergies.
 Numéro issn : en cours d'attribution - Tirage : 400 exemplaires.



La machine à remonter le temps:
 Vous pouvez ici découvrir une carte postale illustrant la même scène.

La mairie vous accueille

lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
 mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
 mercredi de 8h30 à 12h00.
 jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
 vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
 Tél : 03.27.63.17.67 / Fax : 03.27.66.97.42
 Courriel : mairie.hon@wanadoo.fr

Il vous est également possible de rencontrer un élu sur rendez-vous auprès de la mairie ou le samedi matin de 11h00 à 12h00.
 Attention les horaires sont susceptibles d'être modifiés pendant la période estivale. Renseignez-vous !

Pour tout renseignement ou intervention liés aux déchets ménagers (collecte, déchetterie, renouvellement de containers, etc...) rapprochez-vous de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, pôle de Landrecies service environnement.

Siège de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (Le Quesnoy):
 Tél : 03.27.09.04.60 / Fax : 03.27.09.04.69
 Service environnement (Landrecies):
 Tél : 03.27.77.52.35 / Fax : 03.27.07.00.81

La déchetterie de Bavay vous est accessible :

En été (du 01/04 au 31/10):
 Lun-Mar-Mer-Jeu : 09h00 à 11h45 et 14h00 à 17h45
 Ven-Sam : 09h00 à 11h45 et 13h00 à 17h45
 (Fermé le dimanche).
 Accès uniquement sur présentation d'une carte d'accès.
 Le formulaire à remplir est disponible en mairie, présentez-vous à la déchetterie avec un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone) et les agents vous feront la carte sur place.



Bienvenue à :



Tymao MARMIGNON né le 17 février 2016.

Maéline APLANCOURT CACHEUX née le 3 mars 2016.

Sachä TURET BRICLET né le 23 mars 2016.

Alice GHEYSEN née le 25 mars 2016.

Charlie VAUTRAVERS né le 10 mai 2016



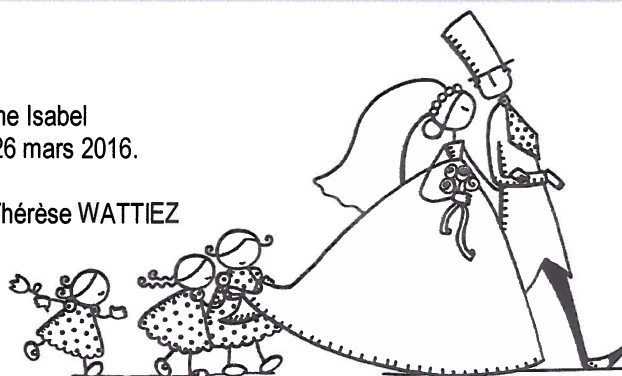
*Nous invitons les Nouveaux Arrivants à venir se présenter en mairie et nous indiquer si un enfant est né dans l'année afin de participer à " l'accueil des nouveaux arrivants " et des "Bébés".



Félicitations à :

-Monsieur Dominique ISTASSE et Madame Isabel BOREGGO MAXIMO qui se sont unis le 26 mars 2016.

-Monsieur Pascal LOISEAU et Madame Thérèse WATTIEZ qui se sont unis le 25 juin 2016.



Décès :

Condoléances à la famille de...

Monsieur Bernard BAUDOUR né le 12/12/1937 à Houdain lez Bavay, décédé le 07/06/2016 à Hon-Hergies.

Voici les gagnants des tirages aux sorts du marché :

Les gagnants DU PANIER

-MARS LEBRUN Annie de HON HERGIES
-AVRIL CRAPEZ Yolande de HON HERGIES
-MAI BUISSON Claudine de HON HERGIES
-JUIN DUPONT Alex de QUAREGNON

Les gagnants de la tombola en mai :

LOT 1 CRAPEZ Vincent de GOMMEGNIES
LOT 2 BUISSON Claudine de HON HERGIES
LOT 3 LEBRUN Hélène de MAUBEUGE

Ils se sont vus offrir un panier garni par les différents exposants.

Adresses des assistantes maternelles :

KEES Maryse 35, rue Wilson.
MARTIN Nathalie 3, rue des Fonds.
TRACHEZ Maryse 29, rue Maxime Ansieau.

Famille d'accueil pour personnes âgées :
TRACKOEN Séverine 21 bis, rue Wilson.





QUELQUES REPERES EN CHIFFRES

Dans un but informatif, vous trouverez dans cette rubrique une sélection de quelques délibérations votées par le conseil municipal ainsi qu'une synthèse sur les dépenses de fonctionnement de l'école. L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

❖ **Approbation du Compte administratif communal et vote du Compte de gestion 2015**

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le Conseil municipal a adopté le compte administratif 2015 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses 427 313,24 €
- Recettes : 512 647,74 €
- Excédent de clôture : 85 334,50 €

Investissement :

- Dépenses : 410 817,60 €
- Recettes : 416 289,54 €
- Restes à réaliser : dépenses 35 613,87 €
recettes 850 €
- Besoin de financement : 34 763,87 €

Le compte de gestion est établi par le comptable (Trésorerie de Bavay) qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit permettre de contrôler ces dépenses et recettes. Il doit donc parfaitement concorder avec le compte administratif.

Suite à l'approbation du Compte administratif, le Conseil municipal a examiné le compte de gestion 2015 qui se détaille comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 427 313,24 €
- Recettes réalisées : 512 647,74 €

Section d'Investissement :

- Dépenses réalisées : 410 817,60 €
- Recettes réalisées : 416,289,54 €

Avec un excédent de clôture cumulé d'investissement de : 69 019,20 €

Et un excédent de clôture cumulé de fonctionnement de : 141 772,47 €.

Le Compte de gestion 2015 est conforme au Compte administratif 2015. Le Compte de gestion 2015 a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.



❖ **Adoption du budget primitif communal 2016 et affectation du résultat**

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif communal 2016 qui s'établit de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 454 624,34 €
- Recettes : 454 624,34 €

Section d'Investissement :

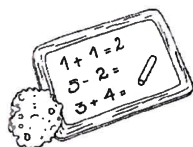
- Dépenses : 351 242,38 € dont les restes à réaliser 2015 (35 613,87 €)
- Recettes : 351 242,38 € dont l'excédent d'investissement de 69 019,20 € et le reste à réaliser de 850 €

L'excédent de fonctionnement de 141 772,47 € est réparti comme suit 71 772,47 € en Recettes section Fonctionnement et 70 000 € en Recettes section Investissement.

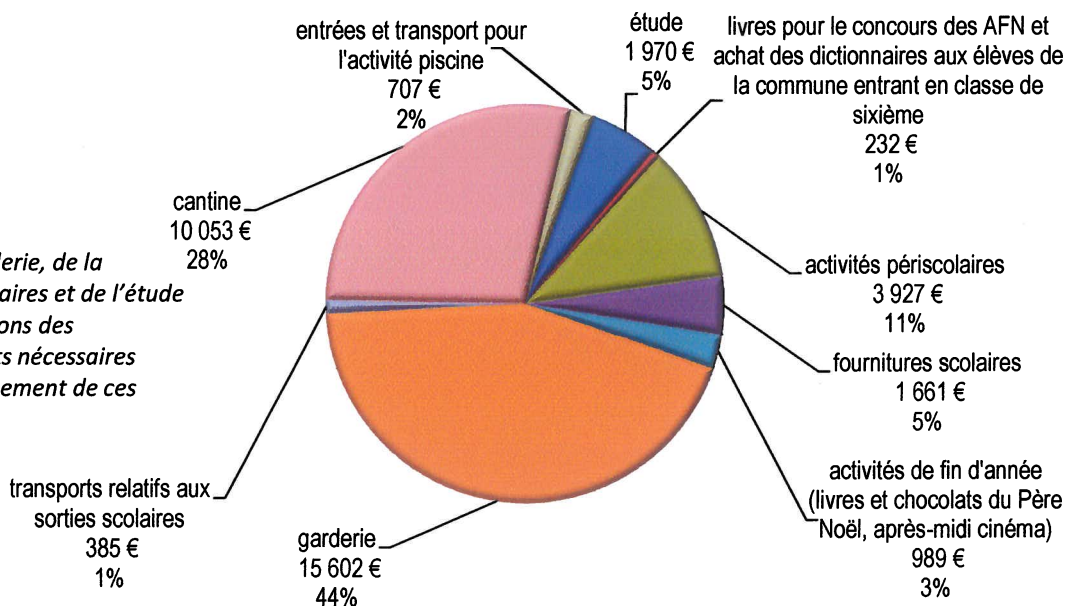
❖ **Focus sur le fonctionnement de l'école et de la cantine**

Actuellement notre école compte une soixantaine d'élèves dont une bonne moitié qui fréquente régulièrement la cantine. Les dépenses de fonctionnement de l'école représentent un coût annuel de 31 602 € hors subventions éventuelles relatives au projet concernant les Activités Péri-scolaires. Pour la cantine, les dépenses annuelles de fonctionnement s'élèvent à 10 053 €. Ces coûts ne comprennent pas l'entretien courant des locaux.

Le graphique suivant vous présente un peu mieux ces dépenses indispensables à la vie de notre commune :



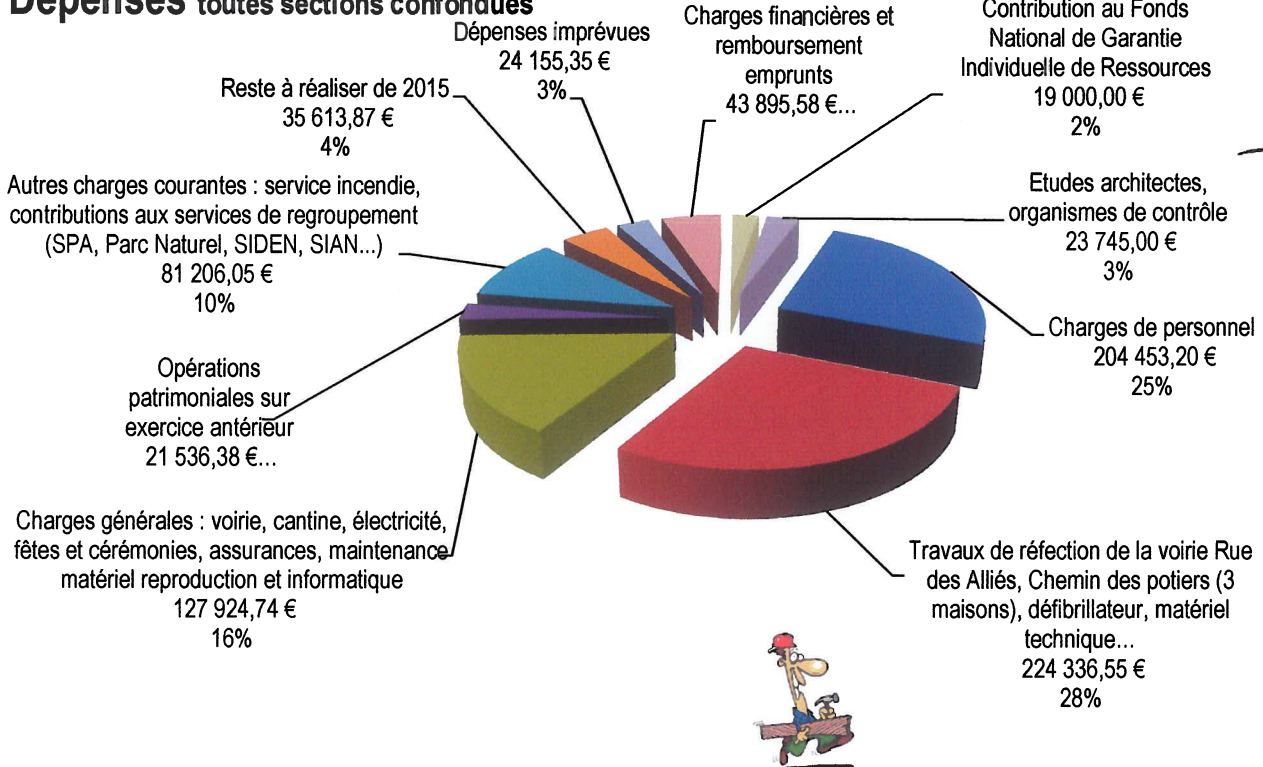
Le poids important de la garderie, de la cantine, des activités péri-scolaires et de l'étude s'explique par les rémunérations des personnels et des intervenants nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces services.





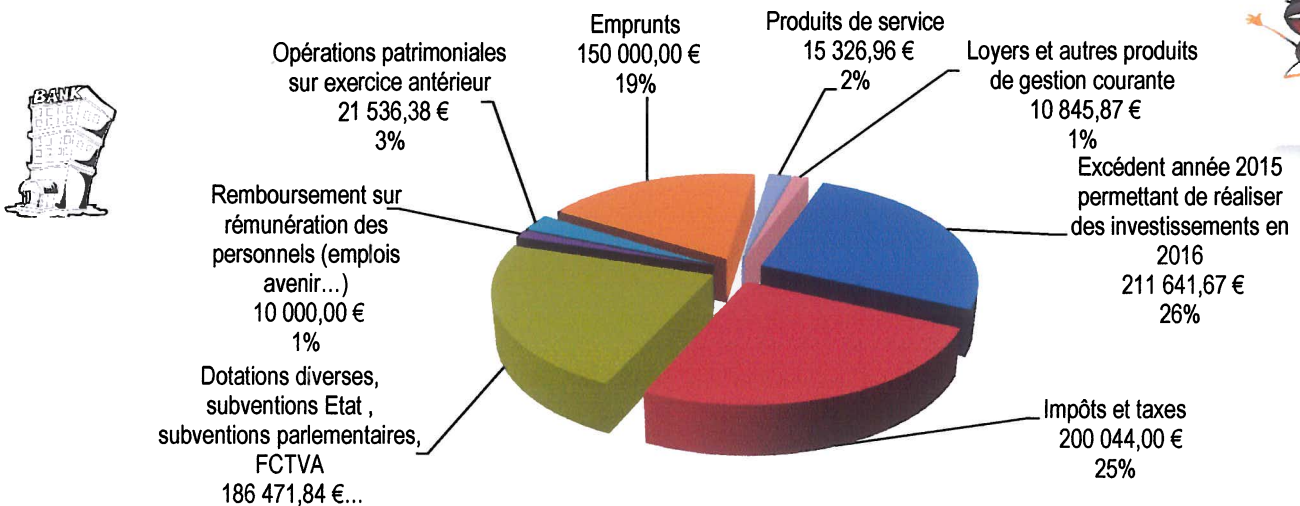
Le budget primitif a été présenté et voté au conseil municipal en équilibre en Dépenses : 805 866,72 € et en Recettes pour une valeur équivalente. Vous pouvez consulter tous les détails de ce budget en mairie.

Dépenses toutes sections confondues



Cette année marque le commencement d'exécution de notre agenda d'accessibilité qui doit se poursuivre jusque 2020. Outre ces travaux rendus obligatoires par la loi, nous poursuivrons notre plan pluriannuel de rénovation des voiries publiques communales. Par ailleurs, les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la cour de la mairie et de la bibliothèque devraient s'achever cet automne.

Recettes toutes sections confondues



Les principales ressources financières de la commune sont bien sûr issues des impôts et taxes mais également très largement de diverses subventions et dotations qui ne cessent de diminuer depuis 4 ans.

Sans les économies de fonctionnement réalisées en 2015, les projets 2016 ne pourraient être financés.

NOS ACTIVITES PERISCOLAIRES.

L'année 2015-2016 s'achève. Le bilan des activités périscolaires s'impose. Mises en place par la précédente mandature, ces activités ont évolué car dès la rentrée 2014-2015, celles-ci ont dû s'inscrire pour 3 ans dans un PEDT (Projet Educatif Territorial) que nous avons élaboré en partenariat avec l'Education nationale.

Les enjeux en étant :

- l'accessibilité pour tous les enfants
 - une démarche différente pouvant influencer sur les résultats scolaires
 - l'ouverture des enfants sur le monde extérieur
- Ce projet est en cohérence avec le projet d'école.



Les points forts de nos activités périscolaires.

-Les moyens mis à disposition par la mairie, c'est-à-dire :

- les locaux (salles au sein de l'école, cour de l'école, salle des fêtes) qui n'imposent pas de longs déplacements
- le mobilier adapté aux activités et à l'âge des enfants
- l'utilisation des ressources humaines locales (intervenants et centres d'intérêt)

-La variété de ces activités par rapport aux goûts des enfants et à leur âge pour éviter la lassitude et encourager la découverte de différents domaines.

Quatre activités différentes sont proposées par période. Les objectifs en sont la découverte du monde extérieur par la pratique d'activités nouvelles, l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture à la culture, l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Elles sont :

- Ou culturelles (Théâtre, chant et mime, marionnettes, création de dessin animé, reconstitution historique avec Bagaconervio),
- Ou manuelles (Travail de la pierre et de l'argile, dessin, aquarelle et couture)
- Ou sportives (Vélo et athlétisme)
- Ou environnementales (Découverte de l'arbre avec le CPIE bocage).



-La qualité des interventions.

Initiation ou perfectionnement sont proposés à des groupes de 8 à 15 enfants. Pour chaque période, la moyenne est de 43 inscriptions: bonne représentation de l'intérêt des participants !

Outre l'assiduité, d'autres indicateurs de réussite sont l'entrain et la motivation des enfants et aussi la qualité de leurs réalisations.

-La gratuité des ateliers.

A Hon-Hergies, ceux-ci sont gratuits à contrario d'autres communes.

Ces activités ont bien sûr un coût financé par la mairie. Pour l'année 2015-2016, les honoraires des intervenants et l'achat du matériel nécessaire constituent une dépense de 3844,85 Euros. Il faut cependant remercier les intervenants bénévoles comme Mesdames Stiévenart et Défossé qui donnent **gracieusement** leur temps et leurs compétences.

La finalité des activités

Elle se concrétise ainsi par l'apprentissage des chants pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, par la création de marionnettes et d'un dessin animé illustrant les histoires d'autrefois (« Racontars ») pour le goûter des Aînés en fin d'année.

Fin juin, les réalisations des enfants ont été exposées et les jeunes artistes ont pu emporter leurs œuvres: frise de dessins inspirés de la nature, sujets minutieusement cousus dans la feutrine, éléphants taillés dans la pierre, nichoirs et mangeoires à oiseaux façonnés dans l'argile...

**Pour la rentrée prochaine,
des activités nouvelles sont en projet...**



Je préfère manger à la cantine...ou pas. Paroles de môme!

Il est midi, un mardi. Dans la cour de l'école, des parents s'affairent. Ils attendent leur progéniture. La sonnerie retentit. Les enfants quittent leur classe. C'est l'heure de la « pitance » et certains élèves rentrent à la maison pour prendre leur repas. Les autres, ceux qui restent à l'école se rangent pour rejoindre le réfectoire. Guidés par les surveillantes Jocelyne et Séverine, les enfants marchent au pas vers la soupe. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, tous affichent un enthousiasme certain, une mine réjouie. C'est qu'à la cantine de l'école d'Hon-Hergies, on s'amuse et on mange bien. Ils ont entre 3 et 12 ans et sont ravis de se retrouver pour casser la croûte ensemble. Pour preuve, quelques témoignages recueillis entre deux services, trois couverts. Ambiance!

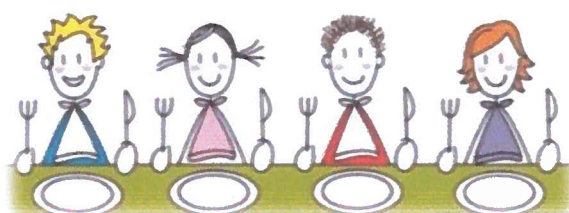


Jules s'exclame : "Chouette des carottes râpées en entrée! Je fais bonne chair avec les carottes râpées mayo ou vinaigrette. C'est bon pour la santé comme tous les autres fruits et légumes qu'on nous sert tous les jours. Il y en a toujours au menu. On a droit à une entrée, un plat consistant et un dessert." Jules est manifestement satisfait de ce qui lui est proposé par Agnès qui travaille en cuisine. Un regret toutefois : "J'aimerais qu'on nous serve plus souvent du steak et des frites." A bon entendre....

Eloïse estime à leur juste valeur les plats et le service cinq étoiles (*****): "On apprend à la cantine à manger sainement. Les menus se composent des éléments essentiels à une alimentation équilibrée. Chaque jour, Agnès coiffée de sa charlotte et gantée nous présente des légumes, de la viande, des féculents, des fruits, de l'eau et du pain. Je ne suis pas trop légumes et je n'apprécie pas trop la viande. Mais j'en prends en petites portions parce que je sais que mon corps a besoin de protéines et de vitamines." La jeune élève qui a la tête sur les épaules et connaît par cœur la pyramide alimentaire ajoute qu'il n'est pas obligatoire de vider son assiette mais en bonne adepte de l'anti-gaspi, elle n'en demande qu'en quantité réduite quitte à se resservir. Et oui, il est permis de passer une deuxième fois par la case Agnès. Avec le sourire s'il vous plaît!



Charlotte partage l'avis d'Eloïse. A la cantine, les menus sont équilibrés. Elle modère ses propos toutefois quand il s'agit de qualifier la saveur de certains mets : « Tout est très bon en général sauf la purée. Elle ne contient pas assez de pommes-de-terre, ni assez de beurre. Elle manque de goût. Et si je peux encore m'exprimer, je voudrais lancer un appel pour plus de tartes au chocolat au dessert. » Chocolat, le terme est lancé. Il fait l'unanimité au sein de la petite collectivité. Ils sont tous d'accord pour ajouter au menu, des gâteaux, des yaourts, des biscuits et des glaces... au chocolat.



Louka a banni de son vocabulaire l'expression « bof bof » quand il s'agit de qualifier la nourriture proposée à la cantine : « Les préjugés sur la cantine sont légion. Moi, je trouve tous les petits plats sympas. De l'entrée au dessert, des efforts sont consentis pour parvenir à une alimentation équilibrée. On mange comme chez maman. Agnès est une fée de la cuisine et elle est gentille. Si vous pouviez cependant lui glisser dans le creux de l'oreille d'intégrer dans sa liste des douceurs en fin de repas la mousse au chocolat, j'en serais ravi. » Le chocolat à nouveau plébiscité. La fève de cacao, une alliée de la santé. C'est bon pour le cœur, ça réduit l'hypertension, ça donne du tonus, c'est antioxydant et c'est un plaisir pour les papilles.



Nathan qui écoute avec intérêt tout ce qui se dit autour de lui prend la parole à son tour. Le jeune élève est soumis à un régime. Suivi par une diététicienne, il est conscient qu'il ne peut se resservir : « Je n'ai pas droit à une deuxième assiette. A la cantine, tout le monde est vigilant pour que je respecte mon régime à la lettre. C'est parfois difficile mais à force, je me suis fait une raison. J'essaie de manger très lentement jusqu'à trouver le sentiment d'être rassasié. J'ai cependant fait une entrave. Il y avait des gaufres à la chantilly au dessert et j'adore la chantilly. Devant mon envie bien marquée d'en reprendre, Agnès a accepté de m'en remettre une couche. » Mais chut ! C'est à titre exceptionnel.

Romain qui souhaite que les menus s'étoffent de viande de bœuf, Florian qui a la langue bien pendue et Baptiste s'expriment sur l'ambiance à table : « Les surveillantes veillent à ce que ce ne soit pas la cohue dans le réfectoire. Chacun se présente au service à l'appel de son nom. Mais comme nous sommes nombreux, impossible de faire taire tout le monde. Ceux qui attendent d'être servis bavardent pour passer le temps et parfois se servent dans l'assiette du voisin. Il y a ainsi des pâtes qui circulent de table en table ou des échanges de boulettes de viande. » Ce n'est pas un peu exagéré les loulous ? En tout cas, les assiettes, elles, restent bien à leur place. Interdit de se les envoyer à la tête. Respect pour la vaisselle !

Antoine trouve que le bruit peut nuire à une bonne digestion. Il aimerait qu'on puisse de temps en temps baisser le volume mais n'a pas encore trouvé le bouton : « Sûr qu'on ne peut bâillonner les élèves. Du scotch sur la bouche les empêcherait de manger. Mais le bruit, ça m'énerve. Alors pourquoi ne pas ériger des murs anti-bruit entre les tables ? C'est une des doléances émises par Antoine. Une autre se résume à une tranche de veau : « Je voudrais plus de cordons bleus. J'aime le mélange de viande, de jambon et de fromage. C'est trop bon ! » Un avis que je partage.

Léa est heureuse et épanouie à la cantine. Elle aime tout ce qu'on lui sert au quotidien et surtout, tout ce qui est préparé à certaines occasions : « Il arrive qu'on nous présente des îles flottantes au dessert. C'est un régal. Et puis, à la ducasse, à Pâques, à la Saint-Nicolas ou encore à la nouvelle année, on a droit à des menus de fête. Et là, c'est trop top ! » C'est Byzance, en effet.



Bref, devant tant de superlatifs, nous sommes obligés d'admettre qu'à la cantine de l'école d'Hon-Hergies, un soin tout particulier est apporté à la préparation des repas. Force est de constater aussi que les enfants se sentent bien dans cet espace spécialement aménagé pour qu'ils passent un moment de détente agréable, tout en dégustant les plats du jour. Ils préfèrent manger à la cantine. C'est maintenant une certitude.



Bimberlot et la fête des Villageois.

Samedi 21 mai, en fin de journée, nous avons suivi, dans notre village, le théâtre de Bimberlot pour une balade-spectacle, « Royal Circus ou les mille et un tours du valet ».

Pour cette représentation originale de Molière revisité, les acteurs et les spectateurs ont été accueillis successivement chez Madame Taisne, chez Madame Burion et chez Monsieur et Madame Blondeau. Les propriétaires des lieux nous ont aimablement ouvert leur porte. Nous les remercions encore pour cet accueil chaleureux.

Leur belle maison fut, pour chaque acte, le décor du spectacle. Le public nombreux et réceptif a joué le jeu du théâtre. Après-midi réussie réussie !





Cette manifestation se prolongeait par la fête des Villageois, invitation destinée à créer du lien entre les habitants de Hon-Hergies.



En effet, à la Gare, nous étions tous conviés à pique-niquer sous chapiteau et tonnelles, friterie, barbecues, buvette et musique, structure gonflable et jeux anciens pour les enfants : Tout était prévu pour se restaurer, s'amuser et passer une soirée agréable.

En dépit du temps maussade, la formule a séduit.



Modification et révision du PLU de la Commune dans l'attente du PLU intercommunal

Pour mémoire, depuis 2008, notre Commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a été approuvé, suite à une procédure spécifique d'environ deux ans.

Le PLU est un **document d'urbanisme et de planification**. Il définit notamment les orientations d'urbanisme et exprime le projet urbain de la commune. Il délimite des zones urbaines, agricoles et naturelles à l'intérieur desquelles sont définies, en fonction des situations locales, **les règles applicables relatives à l'implantation, à la nature et à la destination des sols**. Il peut, en outre, **comporter des dispositions relatives, notamment, à l'aspect extérieur des constructions, aux emplacements à réserver**. Par ailleurs, depuis la loi ALUR (2014), le PLU peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville.

Ce document est donc **opposable aux tiers**. Ainsi il est recommandé de le consulter afin de prendre connaissance de ses dispositions réglementaires qui s'imposent, avant tout dépôt de demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux mais également pour tout projet affectant le droit des sols. Cette démarche préalable permet d'éviter d'élaborer un projet de construction ou de modification, en contradiction flagrante avec celles-ci et qui ferait donc l'objet d'un refus.

Afin de se mettre en conformité notamment avec la loi GRENELLE de 2010 et la loi ALLUR précitée, il a été nécessaire d'apporter quelques ajustements au document actuellement en vigueur, sans remettre en cause la philosophie du projet d'aménagement et de développement durable initial.

Ainsi, avec le Conseil Municipal, nous avons décidé de mettre en œuvre deux procédures complémentaires permettant de faire évoluer légèrement le document d'urbanisme de notre commune.

Les objectifs de ces évolutions visaient à la fois à faciliter l'évolution des constructions existantes au sein du village, à conforter la protection des éléments constitutifs du paysage (murs de clôtures anciens, alignements de haies, arbres remarquables, prairies humides...), mais également à renforcer de façon limitée les possibilités de construction dans certains zonages.

Dans ce cadre, la commune a mené de front deux procédures spécifiques définies par le code de l'urbanisme : une procédure de révision allégée concernant le renforcement des possibilités de construction, et une procédure de modification portant sur plusieurs points du règlement et du zonage.

Suite au transfert de compétence en fin d'année 2016, la Communauté de Communes, dans l'attente de l'adoption du PLU intercommunal (qui devrait être élaboré pour 2019-2020) a poursuivi et achevé la procédure menée.

Notre projet a été adopté par le Conseil Communautaire de la CCPM par délibération en date du 3 mai 2016. **Et depuis le 10 juin 2016, les modifications apportées sont opposables à tous.**



Récapitulatif des modifications apportées :

- En zone UA (zone constructible), l'emprise au sol pour les bâtiments à usage principal d'habitation atteint désormais 70% au lieu de 50%. Cette modification répond à la volonté de développer la centralité du bourg et de respecter les dispositions de la loi ALUR qui encourage la densification du tissu urbain afin de limiter l'étalement urbain. (Attention cette modification ne concerne pas la zone UAi, susceptible d'être impactée par le risque inondation.)
- Suppression des mentions SHON et SHOB. Ces dernières sont remplacées par la notion de surface de plancher dans le règlement du PLU.
- Modification du règlement en matière de clôture, avec l'autorisation, sous conditions, en zone U et N de construire, rénover, aménager un mur de clôture supérieur à 2 mètres de haut sans dispositif à claire voie à la condition de respecter la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble bâti.
- Augmentation, sous certaines conditions, de la surface de construction des annexes en zone Nr, jusqu'à 40m² (au lieu de 20m² antérieurement).
- Sur l'ensemble du territoire de manière générale un renforcement de la protection des haies d'essences locales et des arbres.
- Préservation en zone A et N des pâtures et prairies humides.
- Des corrections d'erreurs matérielles dans le plan de zonage.
- Une ouverture à l'urbanisation de parcelles en « dent creuse » le long d'un axe principal du village conformément à la philosophie du PLU initial.

Attention, conformément à la réglementation en vigueur, cette ouverture à l'urbanisation peut impliquer l'assujettissement du vendeur à une taxe lors de la première cession, si le prix de cette vente est supérieur à trois fois le prix d'acquisition actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE.

Par la suite, nous serons soumis aux prescriptions du PLU intercommunal qui est en cours d'élaboration au sein de notre Communauté de Communes.



Vente de bois de chauffage :



Dans la quête d'optimisation de ses recettes, le Conseil municipal a décidé de proposer à la vente du bois issu de coupe d'abattage ou d'élagage. Ce bois de l'année est conditionné à l'état brut, coupé en un mètre, non fendu. Le prix est de 25 euros le stère. La commune n'assure pas de livraison. Il est prioritairement destiné aux habitants du village et aux agents communaux, pour un usage strictement personnel. En effet, les acquéreurs ne peuvent revendre ce bois.

Bien entendu, la capacité annuelle reste limitée. Aussi si vous êtes intéressés, merci de faire votre demande en mairie en précisant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ainsi que la quantité souhaitée.

Une liste de demandes est créée, et dès qu'il existe des disponibilités nous vous contacterons pour confirmer votre achat.



Voici quelques idées simples et accessibles à tous pour ranger le bois de chauffage avec classe :

Les amis du jardin :



Les grenouilles (et autres crapauds) :

La différence entre le crapaud et la grenouille :

Le crapaud n'est pas le mâle et la grenouille la femelle comme beaucoup aiment à le penser. Les grenouilles et les crapauds appartiennent tous les deux à la classe des amphibiens, plus connue sous le nom des batraciens et font aussi partie du même groupe nommé les Anoures. Si la grenouille et le crapaud sont si proches d'un point de vue physique, il existe néanmoins de nombreuses différences qui permettent de les distinguer.

-La grenouille a une peau lisse, fine et humide voire visqueuse tandis que celle du crapaud est plus sèche, granuleuse mais très douce. Il vous sera beaucoup plus difficile d'attraper une grenouille qui vous glissera des mains qu'un crapaud. Cette différence est due à leur environnement naturel.

-Les crapauds sont des amphibiens plutôt terrestres. Vous les trouverez facilement en forêt, dans les prairies ou dans votre jardin. Ils se rapprochent de l'eau au moment de l'accouplement et de la ponte des œufs. Les grenouilles quant à elles sont aquatiques. Elles vivent près des coins d'eau. Ce sont les grenouilles que nous associons aux nénuphars. Les grenouilles peuvent également rester de longs moments sous l'eau.

-La morphologie des pattes arrière peut être un élément de distinction entre les deux espèces. En effet, une grenouille aura les pattes plus longues et plus musclées qu'un crapaud. Les appendices de la grenouille sont repliés en Z et lui permettent une longue détente pour effectuer de grands sauts et de beaux plonges. Du fait que la grenouille vit en milieu aquatique, ses pattes sont pourvues de petites membranes lui formant des palmes pour mieux se déplacer dans l'eau. Le crapaud a les pattes beaucoup plus courtes l'obligeant à avancer par petits sauts, il est dépourvu de membranes puisqu'il utilise les coins d'eau seulement pour se reproduire.

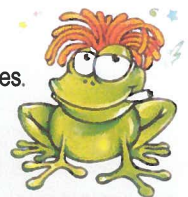
-Les deux pondent des œufs dans l'eau mais leur façon de faire diverge. La grenouille pond en amas généralement à la surface de l'eau. La femelle crapaud pond ses œufs en forme de filaments. Chaque filament comporte plusieurs centaines d'œufs. On les retrouve le plus souvent accrochés à de la végétation au fond de l'eau.

-Rêver d'embrasser un crapaud pour le transformer en prince pourrait s'avérer dangereux. En effet, ce petit amphibien dispose de petites glandes venimeuses derrière les yeux. Ces glandes sécrètent une substance laiteuse protégeant le crapaud de ses prédateurs. Ce venin toxique s'attaque directement au système nerveux de l'agresseur le conduisant à une paralysie ou à la mort dans le pire des cas (sous les tropiques). Ce poison est aussi dangereux pour l'homme que pour un animal.

Les chutes de populations d'amphibiens sont un problème mondial, aux causes diverses et complexes. Parmi elles figurent des facteurs locaux comme la fragmentation et la destruction des habitats naturels, ainsi que l'introduction par l'homme de nouveaux prédateurs dans les écosystèmes en question, la surexploitation des amphibiens (nourriture, médecine...), l'augmentation de la toxicité et de l'acidité des milieux de vie des amphibiens, l'émergence de nouvelles maladies, le changement climatique, l'augmentation des radiations ultraviolettes (conséquence des atteintes portées à la couche d'ozone) et les interactions probables entre ces facteurs.



Les crapauds produisent souvent des toxines venimeuses ou hallucinogènes. N'allez donc pas lécher tous les crapauds des environs pour planer... !



Leur alimentation :

Les métamorphoses de têtard en batracien adulte se font très progressivement et s'accompagnent de changements dans le mode de vie. Les têtards sont d'abord végétariens puis omnivores et enfin carnivores. Leur alimentation est donc composée principalement d'algues aquatiques et de pollen tombé à la surface de l'eau. A un stade un peu plus avancé, ils s'alimentent notamment de fourmis et autres petits insectes qui se retrouvent à la surface de l'eau. Une fois adulte, ils sont carnivores et leur régime alimentaire est composé d'insectes aquatiques, de fourmis, de mouches, de sauterelles, d'araignées et autres insectes terrestres. Les plus grosses s'attaquent sans problèmes aux petits rongeurs.





Rainette verte, qui ont des pelotes adhésives au bout des doigts et parfois une vie arboricole.



Grenouille verte des Balkans



Grenouille de Lessona



Grenouille verte



Grenouille agile



Grenouille verte de Bedriaga



Crapaud commun



Crapaud calamite



Sonneur à ventre jaune



Pélodyte ponctué



Crapaud vert



Alyte accoucheur

Ce n'était pas le nom d'un indien célèbre çà ?...

N'Z êtes pas fouler pour trouver mon blaze... !

Il y a de fortes chances pour que vous me voyez exclusivement en photos... !

En promenade :
30 espèces en France métropolitaine, voici toutes celles que vous pourriez rencontrer dans le Nord, bien sûr, comme toujours, certaines sont en voie de disparition, comme la grenouille des champs qui devrait être très commune à notre environnement mais qui vit pourtant ses dernières saisons...

Sans oublier les crapauds bien sûr...



Grenouille des champs



Grenouille rousse

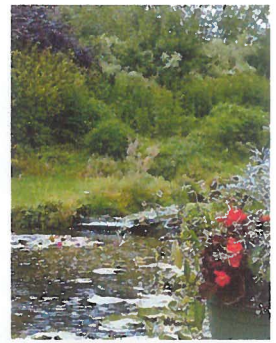


A ce propos, j'en ai une bonne : Dans une forêt, une fille marche tranquillement. Un crapaud sur son chemin lui crie soudainement : Je vous en prie, ne m'écrasez pas ! Ne m'écrasez pas ! Mais tu parles ??!! Oui, une sorcière m'a changé en crapaud. Auparavant j'étais musicien. Si tu me fais un bisou, je redeviendrai normal! Aussitôt, la fille le prend et... le met dans sa poche. Étonné, le crapaud lui demande: Mais que fais-tu? Ben, je gagnerai plus d'argent avec un crapaud qui parle qu'avec un musicien...

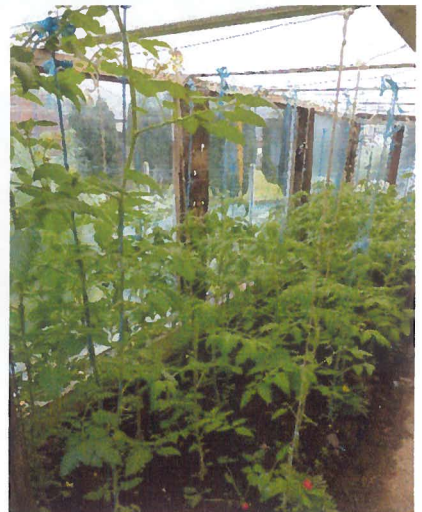


Hé ! les enfants... !!! Deux coups de crayon, et hop... une grenouille marrante :





Cette année, les conditions météorologiques n'ont pas été du tout favorables pour présenter au mieux les jardins et potagers. Malgré tout, l'originalité, la créativité, la qualité de l'entretien, la diversité des plantes et l'esthétique générale ont été au rendez-vous. Merci à tous les participants.



Cette page vous est proposée par le Comité consultatif sur la biodiversité qui travaille depuis plusieurs mois sur l'élaboration du Jardin des Savoirs Oubliés. Situé face à la mairie, de l'autre côté de la rue Gaston Génarte, ce petit bout de terre accueille près d'une trentaine de plantes de la région ou non et qui sont utilisées pour leurs propriétés respectives. Ce jardin prend forme peu à peu grâce au travail de bénévoles et évolue naturellement au rythme des saisons. Au cours de l'été, sera édité un recueil de fiches descriptives permettant à chacun de découvrir ou redécouvrir ces vertus parfois oubliées. En voici une...
Précisons que ces fiches ne constituent en rien des prescriptions médicales mais illustrent l'utilisation des plantes par les anciens.



Cerfeuil cultivé

Anthriscus cerefolium

Apiacée L.

Plante herbacée bisannuelle cultivée comme annuelle, feuilles à long pétiole, finement divisées, très tendres, fleurs blanches en ombelles. Seule la variété cultivée avait des usages médicaux.

Principaux apports :

Flavonoïdes
Fer
Vitamine B
Provitamine A
Glucosides

Propriétés :

Tonique
Diurétique
Dépuratif

Usage ancien :

Goutte
Inflammation des paupières

Mode d'utilisation :

Cataplasme de feuilles
Bains d'yeux en tisane froide
Tisane pour la goutte



LE JARDIN des savoirs oubliés

Le Hon-Hergeois, on en fait tout un fromage...

Alexis Minet de la ferme Del Ferrière est un homme très occupé. Et pour cause, dans son exploitation de seize hectares à la Chaussée du Bois, une chèvrerie à taille humaine (une centaine de chèvres), il s'évertue avec Laurence, son épouse et Emeline, sa fille à mettre au point diverses recettes. Ses étals, déjà bien assortis présentent depuis peu un nouveau produit. Un fromage à l'effigie du village baptisé le Hon-Hergeois. La tomme à base de lait écrémé et de lait entier est affinée à la Darbyste, bière à la figue fabriquée à la Brasserie de Blaugies. La spéciale qui titre 5,8 % alcool volume confère un petit goût d'amertume à la pâte moelleuse, pressée, sèche à l'intérieur et crémeuse à l'extérieur, un peu comme le Bergues à pâte pressée non cuite.

Le Hon-Hergeois dont le poids varie entre 800 grammes et 1,2 kg est disponible à la coupe. On peut le tartiner, l'offrir en petits cubes à l'apéro. Emeline Minet compte aussi en faire du fromage à raclette. Les idées ne manquent pas à la ferme Del Ferrière. On peut même affirmer sans risque d'exagération qu'elles fusent de toutes parts. Affiné pendant un mois et demi, le Hon-Hergeois n'a pas encore d'étiquette. Mais il sera proposé prochainement dans un emballage marqué aux armoiries d'Hon-Hergies. Alexis Minet souhaitait plus que tout que son fromage dont il est particulièrement fier porte le nom des habitants d'un village qui bouge et qui met en vitrine les produits de terroir. Le Hon-Hergeois est maintenant soumis aux analyses pour passer en septembre sous le label "Saveurs en or". Il est disponible à la ferme et sur les marchés.



Le Hon-Hergeois etc...

La chèvrerie Del Ferrière s'est lancée dans la fabrication du Hon-Hergeois pour éviter le gaspillage. La famille Minet élabore en effet du beurre de chèvre. Produit laitier par excellence, le beurre est obtenu à partir de la crème du lait. Le lait débarrassé de sa matière grasse, soit le lait écrémé ne file pas dans l'avaloir. Il est récupéré pour la préparation du fromage Hon-Hergeois. Rien ne se perd; tout se transforme...Le beurre au lait de chèvre, denrée rare, est blanc. La raison : la chèvre n'assimile pas le carotène (absence de bêta-carotène dans le lait des biquettes). Le beurre "caprin", peu connu, donc peu consommé en France présente pourtant une belle onctuosité. Il possède en outre des qualités nutritionnelles non-négligeables et convient donc aux personnes intolérantes au lactose. Conditionné en barquette de 100 grammes, 100% naturel, sans conservateur, le beurre au lait de chèvre de la Ferme Del Ferrière se conserve une quinzaine de jours. Il présente un goût de noisette dû à la nature de l'alimentation des Alpines et des Saanen. Il faut impérativement le commander.

Les exploitants de la Chaussée du Bois valorisent leur lait de différentes manières et notamment dans les desserts. Après les yaourts, ils s'attaquent à présent à la glace et à la tarte. Pour la glace, Alexis Minet confie le lait de ses chèvres à une productrice belge. La préparation de la crème glacée nécessite un laboratoire, une infrastructure particulière dans laquelle il n'est pas possible d'investir actuellement. Et pour la commercialisation, les propriétaires de la ferme Del Ferrière attendent avec impatience le retour des beaux jours pour que l'on s'arrache les boules (de glace, bien sûr). Pas de bile à se faire toutefois. La glace Del Ferrière ne fondra pas de sitôt. Une grande surface belge, Cora Hornu pour ne pas la citer a déjà montré un grand intérêt pour les entremets sucrés et glacés made in Hon-Hergies.

Pour la tarte, Alexis Minet s'est inspiré des préparations d'un artisan rencontré sur les marchés de terroir. Le producteur proposait une tarte au maroilles très correcte s'il n'y avait la pâte (merdique selon les dires du fermier Hon-Hergeois. Sic dit-on dans ce cas-là). A la ferme Del Ferrière, on prépare les tartes au fromage de chèvre demi-affiné, avec une pâte travaillée avec du vrai beurre, de vrais œufs. De l'authentique! Des ingrédients frais, de qualité qui font toute la différence. La preuve : les tartes partent comme des petits pains. Il faut batailler ferme pour s'octroyer la meilleure part ...de la tarte.

Si la ferme Del Ferrière ne connaîtra pas d'extension dans un avenir proche pour garder le côté tradition, fait à la main, la famille Minet caresse malgré tout de nouveaux projets. Emeline, très active dans la petite entreprise familiale a plein d'idées qu'elle souhaite concrétiser. Une nouvelle recette va d'ailleurs bientôt surprendre les papilles des gastronomes. Le produit est à l'analyse et on en étudie la faisabilité économique. Mais pour le moment, top secret de fabrication. Motus et bouche cousue. Quoi que, pour déguster les fromages moulés à la louche, natures ou assaisonnés, les camemberts, les yaourts, la faisselle, les tartes, les glaces et le Hon-Hergeois, il est utile et même recommandé d'ouvrir une grande bouche. Bon appétit!

La chèvrerie Del Ferrière, 27 Chaussée du Bois à Hon-Hergies
Le magasin est ouvert tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30
Tel : [03 27 62 30 18](tel:0327623018)



Chasse au trésor 2016

De 1795 à 1797, le brigand Antoine-Joseph Moneuse, capitaine des « chauffeurs du Nord », a terrorisé les populations de notre pays.

Infâme détrousseur de voyageurs attardés sur les grand-routes, pillards de fermes isolées, tout au long de la frontière franco-belge, du nord au sud, Moneuse sème la terreur derrière lui.

Finalement exécuté le 18 juin 1798, il avait amassé une énorme fortune composée d'or et d'argenterie qu'il dépensa en bonne partie dans les auberges. La rumeur parle d'un trésor caché dans la Vallée de l'Hogneau...

En guise de prologue, histoire de vous mettre l'eau à la bouche :

Aout 2016

« ENTRETENONS NOTRE PATRIMOINE »

L'opération est lancée !

Quelques Hon-Hergeoises et Hon-Hergeois vont prendre les armes : chiffons, plumeaux, aspirateurs, cire, etc.

Les équipes se forment, direction nos chapelles et nos églises...

« Aux armes citoyens ! »

Pierre, Marie, Gabin, Thomas et Angèle partent gaiement vers l'église d'Hergies. Les langues vont bon train. Pierre et Marie se rappellent les messes du samedi soir avec les copains du caté. Ils racontent leurs souvenirs à Gabin, Thomas et Angèle, les jeunes qui les accompagnent pour le grand nettoyage. Aujourd'hui, elle semble bien vide l'église, mais toujours aussi jolie et accueillante.

« - Je ne l'avais jamais vraiment regardée cette église...

- Moi non plus.

- Eh ! Regardez, il y a quelque chose dans le pied de l'autel, on dirait un trou rebouché, mais ça s'effrite. »

Thomas gratte un peu.

« - Arrête ! s'écrit Marius. Tu vas tout abimer.

- Non, regarde, il y a quelque chose... »

Thomas sort un tube gris.

« - C'est un tube de zinc. Ça me fait penser à l'inauguration de la chapelle chez Etienne, vous vous souvenez ?

- Tu crois qu'il contient un objet ou un papier?

- Attendez, je vais essayer de l'ouvrir... Il se dévisse.

Ouah ! Il y a des feuillets à l'intérieur.

- Vas-y ! Lis-nous ce qui est écrit...

- On dirait des notes. On parle de la recherche d'un trésor.

- Un trésor ?

- Oui, je crois que c'est le trésor de Moneuse...

- Il y a aussi une carte. Eh, mais c'est Hon-Hergies, je reconnais là...

- On dirait qu'il y a des énigmes.

- Tu crois qu'ils l'ont trouvé le trésor ?

- Et si on partait à sa recherche ! »



Rendez-vous le 28 août 2016

A vous la chasse au trésor du bandit Moneuse !



Festivités jusque décembre 2016

JUILLET

Le 14 : Cérémonie de la Fête Nationale.
Remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6ème.
Remise des médailles du travail.
Le 29 : Marché estival.

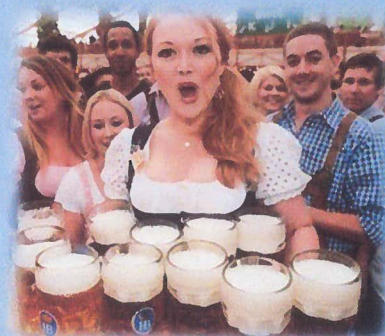


AOÛT

Le 27 : Marché estival.
Le 28 : Chasse au trésor.
« A la poursuite du trésor de Moneuse »

SEPTEMBRE

Le 11 : Repas des aînés.
Les 17 et 18 : Journées du patrimoine .
« Découverte des chapelles de Hon-Hergies »
Exposition à l'église sur le thème de la pierre bleue.
Le 30 : Marché estival.



OCTOBRE

Les 22 et 23 : Exposition de peinture. ATTENTION CHANGEMENT DE DATE !
Le 15 : Soirée Bavaroise.
Présentation de bières.
Le 28 : Marché automnal.



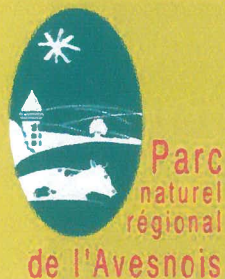
NOVEMBRE

Le 5 : Théâtre patoisant « Les Boukes à Chuke ». ATTENTION CHANGEMENT DE DATE !
Le 11 : Commémoration de l'armistice de la 1ère Guerre Mondiale.
Remise des médailles du travail.
Remise des prix du concours des maisons fleuries.
Le 18 : Marché automnal.
Le 27 : Journée participative Biodiversité
Plantation d'une haie communale.



DECEMBRE

Le 9 : Marché automnal.
Le 10 : Concert de Noël par « Venus De Loin ».
Le 16 : Marché de l'école.
Passage du Père Noël.
Le 18 : Remise des colis des aînés par les enfants.



A vos marques, prêts, découvrez ... l'Avesnois à l'aide de votre smartphone

« BaladAvesnois », une application mobile avec 8 parcours disponibles



Avec le soutien des quatre intercommunalités du territoire et les membres du comité du tourisme durable, le Parc naturel régional de l'Avesnois a développé une application M Tourisme. Cet outil innovant a pour ambition de développer un tourisme de proximité ludique et familial. L'application « BaladAvesnois » s'inscrit dans une démarche de mise en valeur de nos patrimoines et de développement touristique.

A l'approche des beaux jours, avec l'application « BaladAvesnois », découvrez votre territoire d'une autre façon

Partez à la découverte de l'Avesnois à travers les 8 parcours thématiques, ludiques et interactifs au départ des villages d'Obies, Féron et Wallers en Fagne, de Le Quesnoy, de Maubeuge, du Valljoly, ou encore de Sars Poteries pour le parcours cyclo. (1 à 2h30 de promenade en fonction des parcours).

Plus d'info et téléchargement sur www.tourisme-avesnois.com

Entre village et campagne, légendes et mystères, surprises et indices cachés, préparez-vous à une chouette aventure au cœur des chemins de l'Avesnois !

Guidé par la chouette Athéna ou par le personnage local, partez sur les traces des légendes et mystères de notre territoire plein de surprises et de belles histoires, au gré d'une collection de parcours étonnants !

En famille, entre amis, vos balades dans nos villages et au cœur de la campagne vont se transformer en passionnants parcours découvertes : suivez le guide, faites parler les vieilles pierres, observez ce qui vous entoure, collectionnez les fiches pédagogiques, trouvez la solution à votre enquête... Les indices sont partout !

Allez, une bonne paire de chaussures, un sens de l'observation aiguisée, l'envie de prendre un bon bol d'air. C'est parti !

D'aventure en aventure, petits et grands l'Avesnois n'aura plus de secret pour vous !



**flashez et téléchargez
l'application**



Le téléchargement est gratuit
l'application ne nécessite pas de connexion durant le jeu, elle est donc utilisable dans les zones non couvertes par le réseau mobile.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr

Photos : © PNRA